

COMPTE RENDU RÉUNION
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 29 mars 2021

OBJET :

- Lecture et Approbation du Compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical.
- Délibérations du comité syndical concernant l'approbation du COMPTE de GESTION dressé par les trésoriers et le Compte Administratif dressé par le budget Annexe
- Délibérations du comité syndical concernant l'approbation du COMPTE de GESTION dressé par les trésoriers et le Compte Administratif dressé par le SIVOS
- Délibération : Affectation du Résultat du fonctionnement 2020 du SIVOS
- Délibération : Affectation du Résultat du fonctionnement 2020 du budget annexe
- Délibération Présentation et Vote du Budget 2021 Accueil Périscolaire
- Délibération Présentation et Vote du Budget 2021 du SIVOS.
- Délibération subvention de fonctionnement SIVOS pour l'Accueil Périscolaire
- Délibération remise de prix.
- Délibération Effacement dettes – Créance éteintes
- Délibération convention cadre service remplacement
- Informations et questions diverses

L'an deux mil vingt et un, le 29 mars à 18h30 le Comité Syndical BENON, FERRIERES dûment convoqué, s'est réuni, selon le respect des Règles sanitaires en vigueur, à huis clos, à la salle de Conseil de Mairie de BENON, sous la présidence de Monsieur TRETON Alain.

Date des convocations : 16 mars 2021

Présents : M. TRETON Alain, Mme MARTIN Stéphanie, M. LAMY Éric, M. BESSON Bernard
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Mme MARTIN Stéphanie

Absente excusée : Mme CLERC Sandrine

Lecture et Approbation du Compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical :

Approbation du compte rendu de la dernière réunion, par les membres du SIVOS.

Délibérations du comité syndical concernant l'approbation du COMPTE de GESTION dressé par les trésoriers et le Compte Administratif dressé par le budget Annexe:

Monsieur Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le Compte de Gestion est établi par les comptables, Mme CRIARD Dolorès, M.JOLY Daniel de la Trésorerie de Courçon-Nuailly-d'Aunis à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statut sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

**Approbation du Compte Administratif 2020 dressé
par l'ACCUEIL PERISCOLAIRE SIVOS BUDGET Annexe**

Le Comité Syndical vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	154 666.88 €
	Réalisé :	141 586.62 €
	Reste à Réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	154 666.88 €
	Réalisé :	164 210.66 €
	Reste à Réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement	0,00	€
Fonctionnement	22 624.04	€
Résultat global	22 624.04	€

Monsieur le Président du SIVOS se retire,

Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote :

Le Comité Syndical approuve le COMPTE ADMINISTRATIF 2020,
Atteste de sa concordance avec le Compte de GESTION des Trésoriers

Et

Signe le compte administratif 2020 avec :

Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Délibérations du comité syndical concernant l'approbation du COMPTE de GESTION dressé par les trésoriers et le Compte Administratif dressé par le SIVOS :

Monsieur Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le Compte de Gestion est établi par les comptable(s) de la Trésorerie de Courçon-Nuailly-d'Aunis à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statut sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du Compte Administratif 2020 dressé par le SIVOS

Le Comité Syndical vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	93 246.42 €
	Réalisé :	88 494.13 €
	Reste à Réaliser :	0 €
Recettes	Prévu :	93 246.42 €
	Réalisé :	41 126.17 €
	Reste à Réaliser :	0 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **22 624.04 €**
 - un déficit d'investissement de : **0 €**
 - un excédent des restes à réaliser de : **0 €**
 Soit un besoin de financement de : **0 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT **22 624.04 €**
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0.00 €**
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **22 624.04 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **0.00**

Délibération Présentation et Vote du Budget 2021 Accueil Périscolaire

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TRETON, vote les propositions du Budget Primitif ANNEXE de l'ACCUEIL PERISCOLAIRE de l'exercice 2021 :

Pour : 4 - Contre : 0 - Abstention : 0

Investissement

Dépenses : 0 €
 Recettes : 0 €

Fonctionnement

Dépenses : 124 009.08 €
 Recettes : 124 009.08 €

Délibération Présentation et Vote du Budget 2021 du SIVOS :

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TRETON, vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2021: Pour : 4 - Contre : 0 - Abstention : 0

Investissement

Dépenses : 103 350.27 €
 Recettes : 103 350.27 €

Fonctionnement

Dépenses : 876 076.13 €
 Recettes : 876 076.13 €

	BUDGET 2021 article	74741	604 084,79 €
		en moins-participation maintenance ascenseur par la commune de BENON	
PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT des communes du SIVOS			603 799,11 €

PARTICIPATION PAR ELEVES			
COMMUNES	ELEVES	Particip-ELEVES	COUT/ELEVEST
BENON	265	386 489,77 €	1 458,45
FERRIERES	149	217 309,34 €	1 458,45
calcul	414	603 799,11 €	

Participation maintenance ascenseur BENON	285,68 €
--	-----------------

RECAPITULATIF DES FRAIS ENGAGES PAR LES COMMUNES POUR LE SIVOS en 2020**62878 BUDGET 2021**

COMMUNES	EDF	CHAUFFAGE	MENAGE/ TRAVAUX EMPLOYE COMMUNAUX/ facture CEDEO Pour école	PHOTOCOPIEUSE	TOTAL
BENON	534,27 €	4 200,08 €	8 741,91 €	164,12 €	13 640,38 €
FERRIERES	2 964,00 €		1 530,00 €	230,40 €	4 724,40 €
TOTAL					18 364,78 €

SOIT

RECAPITULATIF DES FRAIS ENGAGES PAR LES COMMUNES POUR LE SIVOS en 2019**62878 BUDGET 2020 pas mandaté en 2020**

COMMUNES	EDF	CHAUFFAGE	MENAGE/ TRAVAUX EMPLOYE COMMUNAUX	ACHAT DIVERS	TOTAL
BENON	558,10 €	4 524,76 €	7 463,82 €		12 546,68 €
FERRIERES	1 323,26 €		735,00 €		2 058,26 €
TOTAL					14 604,94 €

SOIT

TOTAL **32 969,72 €****Délibération subvention de fonctionnement SIVOS pour l'Accueil Périscolaire :**

Monsieur TRETON Président du SIVOS, rappel :

- le vote du BUDGET ACCUEIL PERISCOLAIRE
- le vote du BUDGET DU SIVOS,
- le SIVOS va verser 14 385.04€ en subvention fonctionnement pour le BUDGET ACCUEIL PERISCOLAIRE.
- Dépenses fonctionnement Budget SIVOS article 657363
- Recette fonctionnement Budget Accueil Périscolaire article 74758

Après délibération et vote : 4 voix Pour - 0 voix Contre,
le Comité Syndical accepte, le versement de cette subvention fonctionnement pour l'Accueil Périscolaire et demande au Président d'effectuer les formalités nécessaires pour ce faire.

Délibération remise de prix :

Monsieur TRETON Président du SIVOS, rappelle aux membres du SIVOS le vote au budget 2021 de la somme de 459.34 € au compte 6714 « Bourses et prix », pour la remise de prix, fin d'année scolaire des CM2.

Monsieur TRETON, présente le devis de la société Buro Pro, pour l'achat de Bescherelle conjugaison et demande l'autorisation de commander ces livres.

Après délibération et vote : 4 voix Pour - 0 voix Contre,
le Comité Syndical accepte, ces achats, pour un montant de 459.34€
et autorise le Président ou son représentant à faire les démarches nécessaires pour ce faire.

Délibération Effacement dettes – Créance éteintes :

Monsieur TRETON, Président du SIVOS, fait part des commissions de surendettement demandant effacement de dettes, ainsi qu'une procédure de liquidation judiciaire, de particulier, transmis par le Trésor Public.

Monsieur Le Trésorier de Courçon, demande d'effectuer les mandats correspondants à l'effacement de ces dettes.

- Factures de cantine années 2018 -2019 pour une famille, d'un montant de 390€
- Factures de cantine année 2014-2015 pour une autre famille, d'un montant de 330.64€
- Factures de cantine année 2016-2017-2018 et des factures de l'accueil périscolaire 2016-2017 d'un montant de 264.65€, pour une famille.

Après délibération et vote des membres du SIVOS présents : 4 voix Pour, 0 Contre
acceptent ces Créances éteintes article 6542
Soit un montant total de 985.29 € voté au Budget 2021.

Délibération convention cadre service remplacement :

Le Président. :

Rappelle la délibération par laquelle la commune/l'établissement a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention,

et en avoir délibéré, 4 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Comité Syndical :

DÉCIDE,

- > d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- > dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- > d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- > d'autoriser Monsieur Président, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Questions diverses, informations :

/

Séance levée à 19 h 45

Signatures du registre :

M. TRETON Alain

Mme MARTIN Stéphanie

M. BESSON Bernard.

M. LAMY Éric